

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 14 mai 2014, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Madame la conseillère Mona Wood  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **83.05.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **3 ADMINISTRATION**

3 1 Approbation des procès-verbaux

3 1 2

#### **3 2 Finances**

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 30 avril 2014

3 2 3 Dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

#### **3 3 Correspondance**

#### **3 4 Personnel**

3 4 1

#### **3 5 Résolution**

3 5 1 Don du lot 3 737 116 situé sur le chemin des Chutes

3 5 2 Ventes pour taxes – Michel Grenier

3 5 3 Entente relative au paiement par carte de crédit

3 5 4 Programme Climat Municipalité

#### **3 6 Réglementation**

3 6 1

#### **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4 1 1 Rapport du Directeur du service

4 1 2 Rapport d'activité de la SQ

#### **4 2 Personnel**

4 2 1

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 4 3 Résolution**
- 4 3 1
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Contrat - Services d'ingénierie - chemin du Village 2015
- 5 3 2 Contrat - marquage de la chaussée
- 5 3 3 Contrat - vente de la niveleuse et du camion Volvo
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Adoption - Règlement 513-2014 - Travaux d'asphaltage au Domaine des Bories et un emprunt de 261 400 \$ pour y pourvoir
- 5 4 2 Adoption - Règlement 514-2014 - Travaux d'infrastructure au Domaine des Bories et un emprunt de 286 500 \$ pour y pourvoir
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Ruisseau Jackson
- 6 3 2 Contrat dalle de béton- garage corridor
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation Mineure - 111, rue Cottage sud
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1 Embauche - préposées au service de garde
- 8 2 2 Embauche pour le corridor aérobique
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 -
- 8 3 2 -
- 8 3 3 Demande d'autorisation - Vétérans UN-NATO Laurentides
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Ajournement de l'assemblée

### **84.05.14 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2014 et de la séance d'ajournement du 16 avril 2014 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril et de la séance d'ajournement du 16 avril 2014.

## Municipalité de Morin-Heights

### 85.05.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**Bordereau de dépenses  
Du 1er au 30 avril 2014**

Comptes à payer	99 038,61 \$
Comptes payés d'avance	295 540,79 \$
<b>Total des achats fournisseurs</b>	<b>394 579,40 \$</b>
Paiements directs bancaires	4 270,36 \$
<b>Sous total - Achats et paiements directs</b>	<b>398 849,76</b>
Salaires nets	154 706,36 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (AVRIL 2014)</b>	<b><u>553 556,12 \$</u></b>

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire et les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier et confirment avoir vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

---

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2014

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 avril 2014.

### DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Le Directeur général donne les grandes lignes et informe le conseil de sa publication sur le site internet de la municipalité.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2014 ainsi que le dossier SPCAL et un compte rendu du dossier Municipalité amie des aînés (MADA) incluant son plan d'action pour les années 2015-2016 et 2017.

Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **Correspondance reçue**

- 1 J. Dutil: courriel - dossier chats
- 2 RIDR: bulletin municipal
- 3 CRÉ Laurentides: Fiche GES
- 4 Les fleurons du Québec: Info Fleurons
- 5 Parc linéaire: demande d'amélioration
- 6 Parc linéaire: demande d'équipement
- 7 RIDR: liste des déchets non-conformes
- 8 Parc linéaire: rapport financier
- 9 Parc linéaire: plan d'action 2014
- 10 Parc linéaire: rapport annuel 2013
- 11 Ville de Saint-Jérôme: recherche-action
- 12 RIDR: lettre - déchets non-conformes
- 13 RIDR: procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2014
- 14 RIDR: procès-verbal de la réunion du 27 février 2014
- 15 TAFL - rapport d'activités 2013
- 16 Les journées de la culture: invitation
- 17 Centre de la petite enfance Main dans la main: invitation
- 18 Ministère de la sécurité publique: publication - La sécurité incendie au Québec
- 19 Ministère de l'éducation, du loisir et du sport: journée nationale du sport et de l'activité physique
- 20 CSST: travaux de creusement, d'excavation
- 21 C. Touchette: demande de location de salle
- 22 Centre d'expertise hydrique: Responsabilité partagée
- 23 D. Poirier: Règlement de contrôle intérimaire Grandes surfaces
- 24 L. Deschamps: Lac Peter
- 25 Centre d'expertise - Rivière à Simon
- 26 Ancien premier ministre: Un vélo, une ville
- 27 RIDR: procédure en cas de retard
- 28 Club de l'âge d'Or Héritage: remerciements
- 29 C. Van Hilst: Lac Peter
- 30 S. Cohen: 16, Clover Leaf
- 31 K. Harbour: demande de don
- 32 MMQ: Rapport annuel 2013
- 33 Vélocité - communiqué de presse
- 34 K. Harbour: lave-auto

#### **Correspondance envoyée**

- A Drainville & Loignon: dossier barrage Alpino
- B Avis aux résidents: risque d'inondation
- C S. Dunbar: demande de location d'espace
- D Devis - contrôle qualitatif
- E Résidents du Domaine Balmoral: invitation à une rencontre
- F Les Entreprises JR Villeneuve: balayage de rues

### **86.05.14 DON DU LOT 3 737 116 SITUÉ SUR LE CHEMIN DES CHUTES**

---

Considérant que mesdames Eileen et Lynn Watchorn ont offert le don à la Municipalité du lot 3 737 116 situé sur le chemin des Chutes;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que l'immeuble immatriculé sous le numéro 4685 07 5143 est évalué à 17 100 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil accepte le don du lot 3 737 116 et autorise l'émission d'un reçu pour fins d'impôt de la valeur établie au rôle d'évaluation en vigueur.

Que les honoraires afférents à la transaction soient aux frais de la Municipalité.

Que monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

*Monsieur le maire a déclaré que cette transaction implique des membres de sa famille et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier*

### **87.05.14 VENTES POUR TAXES - MICHEL GRENIER**

---

Considérant que le Conseil a mandaté le Directeur général afin de procéder dans le dossier de ventes pour défaut de paiement des taxes par la résolution 243.12.13;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un substitut;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que Monsieur Michel Grenier, secrétaire trésorier adjoint soit autorisé à enchérir pour et au nom de la municipalité pour la valeur des montants dus lors de la vente pour défaut de paiement de taxes.

### **88.05.14 ENTENTE RELATIVE AU PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT**

---

Considérant que la municipalité a doté le service des loisirs d'un logiciel permettant l'inscription en ligne aux activités de la Municipalité;

Considérant que l'autorisation de paiement en ligne par carte de crédit est un complément naturel;

Considérant la proposition déposée par le fournisseur Logiciels Sport plus;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente avec la compagnie Global Payments pour l'instauration du paiement par carte de crédit Visa et Mastercard des activités de loisirs réservées en lignes.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que l'administration soit autorisée à faire les paiements prévus à la convention, dont 100 \$ à l'inscription, 50 \$ par mois de frais lorsqu'il y a des transactions ainsi que 0.21 \$ par transaction et 1,93 % par transaction.

Que le service des loisirs majore les frais d'inscription aux différents programmes en conséquence.

### **89.05.14 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ**

---

Considérant que la Municipalité a présenté une demande d'appui financier dans le cadre du programme Climat municipalité volet 1, le 8 décembre 2010, par sa résolution 252.12.10;

Considérant que le Ministère a confirmé l'octroi de l'aide financière par lettre datée du 27 octobre 2011 et que la convention d'aide financière avec le Ministère du développement durable de l'environnement de la Lutte contre les changements climatiques a été signé le 8 mars 2012;

Considérant que le projet visait l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction;

Considérant que les travaux ont été faits par le consultant dans ce dossier Monsieur Sébastien Léonard, de la firme CIMA+ /ZEROCO2;

Considérant que l'inventaire et le plan d'action ont été réalisés et déposés au Ministère le 14 août 2013 et ce dernier a confirmé que l'ensemble a été jugé conforme aux exigences par lettre du 23 août 2013;

Considérant que la Municipalité a soumis au ministère l'ensemble des factures et pièces justificatives en regard au projet dans les 120 jours suivant l'approbation du Plan;

Considérant la décision du ministère de demander le remboursement de la somme de 19 045.73 \$ qui représente les honoraires versés au consultant pour des travaux d'élaboration de l'inventaire avant le 27 octobre 2011;

Considérant que ni la convention ni les addenda ne font mention de cette exigence;

Considérant que la Municipalité est pénalisée pour sa diligence dans ce dossier;

Considérant que le remboursement des sommes alloués au projet met en péril la mise en application du Plan d'action de réduction des gaz à effet de serre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande à la direction du bureau des changements climatiques du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de réviser sa demande dans ce dossier.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que copie de cette résolution soit adressée à monsieur David Heurtel, député de Viau et ministre du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à monsieur Yves St-Denis, Député d'Argenteuil.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'avril 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec au 30 avril 2014.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'avril ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **90.05.14 CONTRAT - SERVICES D'INGÉNIERIE - CHEMIN DU VILLAGE 2015**

---

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, d'installation de conduites d'égouts sanitaires sur le chemin du Village sur une distance d'environ 1 400 mètres linéaires ainsi que les travaux de voirie connexes;

Considérant que le comité de sélection a déposé son rapport avec les pointages suivants :

Firme	Pointage final	Prix (taxes inc)
Laurin- Ryan	8,38	143 718,75 \$
Ingémax inc.	21,70	57 142,58 \$
Équipe Laurence	10,36	135 095,63 \$
Consultants Mirtec inc.	13,98	90 830,25 \$
MLC Associés inc.	11,17	113 250,38 \$
Dessau	10,25	126 759,94 \$
SMi consultants	12,52	104 627,25 \$
Marchand Houle et associés	14,78	87 955,88 \$
Equiluqs inc.	11,71	102 902,63 \$
Beaudoin Hurens	8,52	144 868,50 \$
Consultants en développement et gestion urbaine	11,50	108 651,38 \$
Roche Ltée Groupe Conseil	7,05	182 810,25 \$

Considérant que tous les documents d'appels d'offres font partie intégrante du présent contrat;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accepte l'offre présentée par la firme Ingémax Inc. pour les services professionnels d'ingénierie pour un montant total de 57 142,58 \$, avant taxes, le tout en conformité avec les clauses du document d'appel d'offres.

### **91.05.14 CONTRAT - MARQUAGE DE LA CHAUSSEE**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée suivants:

- Traçage de lignes axiales jaunes et lignes de rives blanches
- Traçage de lignes d'arrêt, pictogrammes, passage de piétons
- Traçage de lignes jaunes et blanches avec un produit de type résine époxydique

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre:

Les signalisations R.C. Inc.	Proligne
Lignco	Service de lignes blanches Drummond
Marquage et traçage du Québec	Marquage G.B.
Marquage Multilignes	Entreprise TRA
Signalisation du Nord Enr.	Lignes Maska

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

NOM	PRIX
Lignes Maska	23 005,66 \$
Lignbec	22 353,01 \$
Signalisation R.C. Inc.	33 249,51 \$
Lignco Sigma Inc.	25 763,77 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Lignbec pour le traçage des lignes axiales sur certaines rues de la municipalité pour un total de 22 353,01 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le bordereau des prix soumis qui sont assujetti à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

### **92.05.14 CONTRAT - VENTE DE LA NIVELEUSE**

---

Considérant la municipalité a publié une annonce pour la vente d'équipement, le 9 avril dernier;

Considérant que le délai de réception des offres a été prolongé jusqu'à l'assemblée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:



## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil accepte l'offre suivante:

Niveleuse Champion 730R, 1989, numéro de série 019382, de la compagnie ALBERT WARD EXCAVATION, pour la somme de 13 000 \$;

Que cette vente soit sous condition que l'acheteur déclare avoir vu l'équipement et qu'il l'accepte tel quel, sans garantie aucune.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents de transferts de propriété.

Que le Conseil refuse toutes les offres reçues à l'égard du camion Volvo.

### **93.05.14 ADOPTION - RÈGLEMENT 513-2014 - TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU DOMAINE DES BORIES ET UN EMPRUNT DE 261 400 \$ POUR Y POURVOIR**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 513-2014 soit adopté comme suit :

#### **RÈGLEMENT 513-2014 TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU DOMAINE DES BORIES ET UN EMPRUNT DE 261 400 \$ POUR Y POURVOIR**

ATTENDU que toute municipalité, en vertu des dispositions des articles 711.21 et suivant du Code Municipal du Québec, est responsable de la gestion de toute route ou partie de route située sur son territoire;

ATTENDU que les citoyens du secteur ont demandé qu'un projet d'asphaltage soit déposé;

ATTENDU que la Municipalité entend appuyer les citoyens des secteurs qui acceptent de participer financièrement à l'amélioration locale du réseau routier en décrétant les travaux d'infrastructures par le règlement 514-2013;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 9 avril 2014 par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 261 400 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'exécution des travaux d'asphaltage et de recharge en gravier des rues des Bories, Cahors, Chauvenet et de la Savoie et pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 20 ans; l'estimé préliminaire daté du 20 mars 2014, préparé par Monsieur Alain Bérubé ing. Directeur du service des Travaux publics étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ARTICLE 2**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

### **ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure des rues des Bories, Cahors, Chauvenet et de la Savoie où sont fait les travaux tel que montré au plan de rue et la liste des immeubles qui est jointe en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

### **ARTICLE 4**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 3, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général

**94.05.14**    ADOPTION - RÈGLEMENT 514-2014 - TRAVAUX  
D'INFRASTRUCTURE AU DOMAINE DES BORIES ET UN  
EMPRUNT DE 286 500 \$ POUR Y POURVOIR

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 514-2014 soit adopté comme suit :

### **RÈGLEMENT 514-2014 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AU DOMAINE DES BORIES ET UN EMPRUNT DE 286 500 \$ POUR Y POURVOIR**

ATTENDU que toute municipalité, en vertu des dispositions des articles 711.21 et suivant du Code Municipal du Québec, est responsable de la gestion de toute route ou partie de route située sur son territoire;

ATTENDU que le présent règlement s'inscrit dans le projet demandé par les citoyens du secteur en regard à l'asphaltage décrété par le règlement 513-2014;

ATTENDU que la Municipalité entend appuyer les citoyens des secteurs qui acceptent de participer financièrement à l'amélioration locale du réseau routier;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 9 avril 2014 avec dispense de lecture par monsieur le conseiller Jean Dutil;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT  
CE QUI SUIT, à savoir:**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 286 500 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'exécution des travaux d'infrastructure, de contrôle des eaux du secteur et de correction du réseau pluvial des rues des Bories, Cahors, Chauvenet et de la Savoie et pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 20 ans; l'estimé préliminaire daté du 20 mars 2014, préparé par Monsieur Alain Bérubé ing., Directeur du service des Travaux publics étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

#### **ARTICLE 3**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire du Directeur du service de l'environnement et des parcs ainsi qu'un rapport de la Régie intermunicipale des déchets de la Route (RIDR).

#### **95.05.14 RUISSEAU JACKSON**

---

Considérant que la Municipalité a signifié sa participation financièrement au projet de l'Association des propriétaires du Lac Écho visant la protection des aires naturelles du bassin versant du Ruisseau Jackson par la résolution 50.03.14;

Considérant que le budget de l'opération est tributaire de don de citoyens soucieux de l'environnement;

Il est proposé par monsieur Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil constitue un fonds « Ruisseau Jackson » afin d'assumer une partie des coûts du projet.

Que l'Administration soit autorisée à émettre des reçus de dons pour les sommes affectées au projet:

01 279 00 004 Dons – Ruisseau Jackson  
02 460 01 418 Honoraires Ruisseau Jackson

#### **96.05.14 CONTRAT DALLE DE BÉTON - GARAGE CORRIDOR**

---

Considérant que la Municipalité et la MRC des Pays- d'en-Haut ont conclu une entente pour la construction d'un garage de service au Corridor aérobique;

Considérant que les crédits pour la construction sont prévus pour l'année courante;

Considérant que la municipalité a invité les entrepreneurs suivants à présenter une offre:

Construction Stewart  
Coach  
Construction McVeigh

Considérant l'offre reçu de Construction McVeigh Inc. pour la construction de la dalle de béton de la fondation;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil octroie le contrat pour la construction de la dalle de béton à Construction McVeigh Inc. au prix de 24 686,80 \$, taxes incluses, tel que détaillé à l'offre de service datée du 30 avril 2014.

Madame la conseillère Leigh MacLeod inscrit son désaccord sur l'emplacement choisi sur le Corridor Aérobie pour l'implantation du bâtiment.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'avril 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

#### **97.05.14 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2014 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

#### **98.05.14 DÉROGATION MINEURE - 111, RUE COTTAGE SUD**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h58;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 23 avril 2014 à intervenir dans ce dossier;

Considérant que le conseil a reçu une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'empiètement dans la marge de recul et l'empiètement à l'intérieur de la rive afin de construire une galerie et ajouter des escaliers;

Considérant que la demande vise la propriété située au 111, Cottage Sud, sur le lot 3 206 346 dans la zone 17;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la demande par la résolution 09.04.14;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation;

## **Municipalité de Morin-Heights**

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil accorde la dérogation, soit d'augmenter l'empiètement autorisé dans la marge de recul de 20 mètres à partir de la ligne des hautes eaux d'un lac de 1,5 mètre à 4 mètres pour une galerie et de 1,2 mètre à 3 mètres pour l'escalier; de réduire de la rive de 15 mètres à 8,85 mètres pour une galerie et de 15 mètres à 14,22 mètres pour l'escalier; et augmenter de l'empiètement autorisé dans la marge de recul de 20 mètres à partir de la ligne des hautes eaux d'un lac pour une fenêtre en saillie, de 0,60 mètre à 3,1 mètres, le tout selon le projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, Sylvie Fillion, minutes 4311.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois d'avril 2014 et la liste de dépenses ainsi que le rapport de revenus du corridor aérobique au 31 mars 2014.

#### **99.05.14 EMBAUCHE - PRÉPOSÉES AU SERVICE DE GARDE**

---

Considérant que les enfants de la municipalité participent au Camp Tamaracouta à Milles Isles;

Considérant que la municipalité offre le transport aux enfants résidents de Morin-Heights ainsi qu'un service de garde, le matin et en fin d'après-midi;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des personnes suivantes aux postes de préposées au service de garde pour la période du 19 mai au 20 août 2014:

Nom	Taux horaire et heures	Montant total
Steffi Legault	15,91 \$ 360 hres	5 727,60 \$
Marie-Nashan Lafond	15,30 \$ 360 hres	5 508,00 \$

#### **100.05.14 EMBAUCHE POUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant l'ouverture de l'accueil du corridor aérobique aux cyclistes et randonneurs durant la saison estivale;

Considérant que la municipalité désire offrir le service du 16 mai au 16 octobre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Sylvain Rioux au salaire horaire de 14,95 \$ à raison de 40 heures/semaine pour un total de 12 541,20 \$ pour la saison.

### **101.05.14 DEMANDE D'AUTORISATION - VÉTÉRANS UN-OTAN LAURENTIDES**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une demande pour la tenue d'une randonnée le 14 septembre prochain qui empruntera les rues de la municipalité;

Considérant qu'il s'agit d'une randonnée touristique bénéfique en moto au cours de laquelle plus de 300 y participeront;

Considérant que cette activité est assujettie à la participation minimale de 2 \$ par participant au fonds du maire;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'événement présenté par les Vétérans UN-OTAN Laurentides.

Que ce Conseil avise l'organisation qu'il est de leur ressort de demander les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **102.05.14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h15.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

Cinq personnes ont assisté à l'assemblée.